

CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE « PASS LIVE »

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU SERVICE "PASS LIVE "

Universal Music France (ci-après « UMF ») a mis en place, en partenariat avec la Société Générale, un service intitulé « Pass Live » (ci-après dénommé « le Service ») accessible par internet depuis le site www.somusic.fr (ci-après dénommé « le Site »).

UMF met à disposition des porteurs de la carte So Music pendant un délai de 15 (quinze) jours ouvrés à compter de la date de mise en vente publique (sous réserve que la durée de mise en vente des places de concert soit supérieure à ce délai) des billets de concerts d'artistes Universal Music programmés dans toute la France (Paris et province).

UMF mettra à disposition jusqu'à un total de 10 (dix) places par concert. Le nombre de places exactes disponibles sera affiché sur le Site pour chaque concert concerné. L'attribution des places se fera par tirage au sort à l'issue des 15 jours ouvrés précités. Chaque Participant sélectionné par ledit tirage au sort obtiendra 2 places en catégorie non prédéfinie (ci-après les « Participants Sélectionnés »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Service est gratuit et sans engagement **mais réservé aux clients, âgée d'au moins 16 ans, de l'offre bancaire So Music** proposée par la Société Générale (ci-après les « Participants ») à l'exclusion du personnel et des salariés d'Universal Music, de la Société Générale et de leurs filiales respectives.

Concernant les personnes mineures, l'inscription au Service se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. UMF pourra demander à tout Participant mineur de justifier cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un Participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La participation est limitée à une seule personne par compte (même numéro de téléphone et même adresse électronique).

UMF se réserve le droit, à tout moment, de vérifier l'identité et les conditions d'éligibilité des Participants.

Le Service est ouvert tous les jours de la semaine 24h sur 24h, 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions exceptionnelles.

ARTICLE 3 : MODALITE D'ATTRIBUTION DES PLACES DE CONCERTS

Pour pouvoir bénéficier du Service, le Participant doit, tout d'abord, sélectionner, sur le Site, le concert auquel il souhaite assister.

L'annonce des concerts est faite, sur le Site, 1 (un) mois avant la date du concert.

Pour s'inscrire au Service, le Participant doit remplir, sur le Site, le formulaire réservé à cet effet en indiquant son nom, son email, son prénom, son numéro de téléphone et son adresse complète.

Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement la nullité de l'inscription.

Seuls les Participants Sélectionnés sont tenus informés de leur réussite. Ils sont contactés par téléphone par UMF.

Chaque Participant Sélectionné sera à cette occasion informé des modalités d'attribution des places et notamment :

Pour les places en Province et toutes autres salles parisiennes :

- de la date, l'heure et le lieu du concert,
- du mode de récupération des places (envoi des billets à domicile par Chronopost / envoi d'e-ticket par email / sur liste sur place...)

Pour les places à l'Olympia :

- Les places sont à récupérer, le jour du concert, au guichet « contrôle invitations » à l'Olympia. Les Participants Sélectionnés devront préciser aux responsables de la sécurité de l'Olympia qu'ils doivent récupérer leurs places à cet emplacement,
- En cas de forte affluence, les Participants Sélectionnés devront utiliser la file « invités »,
- Les places étant numérotées, il est impératif que chaque Participant Sélectionné et son invité arrivent au moins une ½ heure avant le début du spectacle. En cas de retard, ils peuvent être amenés à attendre une interruption du spectacle pour pouvoir avoir accès à la salle. Leurs places numérotées ne seront alors plus garanties,
- Au guichet « contrôle invitations », les Participants Sélectionnés doivent impérativement présenter leur carte So Music et un justificatif d'identité pour pouvoir récupérer leurs places. Le nom figurant sur la carte doit impérativement correspondre à celui qui a été donné le jour de la participation. Aucune exception ne sera acceptée,
- Un plan de l'entrée de l'Olympia reprenant l'emplacement des différents guichets sera joint.

Les frais de déplacement et/ou d'hébergement pour assister aux concerts du Service sont à la charge de chaque Participant Sélectionné.

ARTICLE 5 : ADHESION AUX CONDITIONS D'UTILISATION

La Participation au Service implique l'acceptation entière et sans aucune réserve des présentes conditions et des règles de bonne conduite sur Internet.

ARTICLE 6 : CONTESTATIONS, RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le Service sont à adresser par courrier à la société UMF à l'adresse suivante : 22, rue des Fossés Saint Jacques - 75005 Paris.

A peine de forclusion, les réclamations doivent être adressées au plus tard 40 jours après l'inscription correspondante (le cachet de la poste faisant foi). Si ce jour tombe un dimanche ou un jour férié, la date d'envoi des réclamations est reportée au soir du premier jour ouvrable suivant.

ARTICLE 7 : RESPECT DES RÈGLES

Participer au Service implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes des présentes conditions.

UMF se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement les présentes CGU. UMF se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Service. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du Participant. UMF pourra décider d'annuler le Service s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

UMF se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble des CGU, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des Participations au Service, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des Participants Sélectionnés.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

UMF pourra à tout moment suspendre, interrompre ou annuler la mise à disposition auprès du public du Service, ou encore modifier les présentes conditions d'utilisation sans que sa responsabilité puisse être engagée. En particulier, UMF n'encourt aucune responsabilité du fait, notamment, de la survenance d'un cas de force majeure ou d'un événement indépendant de sa volonté tel que :

- l'annulation de concert notamment par l'artiste, le tourneur ou l'Olympia
- un incident technique lié à une défectuosité du système utilisé (bogues, etc...) ou à un accès frauduleux audit système (piratage, etc...), - un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux ou du réseau des télécommunications, etc...

ARTICLE 9 : AUTORISATION DE PUBLICATION

Les nom et prénom de chaque Participant Sélectionné pourront être publiés sur les Site et/ou dans toute manifestation et/ou sur tout support publi-promotionnel liés au Service sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que les places gagnées.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations personnelles collectées lors de la participation au Service font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est l'animation du Service et la remise des places.

Les destinataires des données sont UMF et son partenaire Société Générale.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Participant dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, et pour des motifs légitimes, d'opposition aux données personnelles le concernant, en adressant un courrier accompagné d'une copie d'une pièce d'identité à :

Universal Music / Service Pass Live So Music
20-22 rue des Fossés Saint Jacques
75005 Paris

ARTICLE 11 : DROIT A L'IMAGE

La présence sur les lieux du concert implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du Participant Sélectionné de ne pas s'opposer à la reproduction ou à la diffusion de son image. Dans le cadre d'une éventuelle interview individuelle, le Participant Sélectionné devra nécessairement remplir un formulaire d'autorisation.

ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE/ COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

L'intégralité des dispositions des présentes conditions d'utilisation est régie par le droit français. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution des présentes. En cas de désaccord définitif, les Tribunaux Français seront seuls compétents.